



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION

21 lauréats de l'appel à projets 2024-2025

Vers une stratégie
nationale pour
l'alimentation, la
nutrition et le climat



SOMMAIRE

- p.4 **L'appel à projets du programme national pour l'alimentation : 11^e édition**
- p.4 Une nouvelle édition pour accompagner la transition du PNA vers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
- p.6 21 projets lauréats sélectionnés
- p.7 Les chiffres clés de l'appel à projets

- p.8 **Les 11 projets du volet 1 pour l'émergence de nouveaux Projets alimentaires territoriaux**

- p.16 **Les 10 projets nationaux ou interrégionaux innovants ou d'essaimage**

Ce livret présente les 21 premiers projets lauréats, dont 11 projets alimentaires territoriaux (PAT) émergents et 10 projets d'essaimage ou d'innovation. Il sera complété, le cas échéant, des lauréats supplémentaires.

Appel à projets organisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en partenariat avec le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

L'appel à projets du programme national pour l'alimentation : 11^e édition

Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

UNE NOUVELLE ÉDITION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU PNA VERS LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LE CLIMAT

La politique nationale de l'alimentation, telle que définie au 1^{er} de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime, a pour finalité « d'assurer à la population l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Le programme national pour l'alimentation (PNA 3) a fait suite, en 2019, aux États généraux de l'alimentation (EGA), et à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi EGalim ». Cette loi introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Le Programme national pour l'alimentation décline les nouvelles priorités de la politique de l'alimentation et les actions à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre.

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), porté par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, fixait le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition sur la période 2019-2024, en réunissant pour la première fois les actions du **Programme national pour l'alimentation (PNA 3)** et du **Programme national nutrition santé (PNNS 4)**.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a publié le bilan détaillé du Programme national pour l'alimentation (PNA3 2019-2024) le 21 novembre 2024. Sur la période 2019-2024 trente actions ont été déclinées à travers trois axes thématiques : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation à l'alimentation, et deux axes transversaux : la restauration collective et les Projets alimentaires territoriaux. Ce document fait le bilan, action par action, des mesures mises en œuvre et des résultats obtenus dans le cadre du PNA, démontrant ainsi son rôle pour la transition vers une politique de l'alimentation systémique, cohérente avec les autres politiques menées en interministériel, coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes et mobilisant les échelles internationale, européenne, nationale, régionale et territoriale.

Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, au sens de l'alimentation et l'activité physique. Le 4^e PNNS a été prolongé en 2024 pour une meilleure articulation avec la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) à l'horizon 2030 et le prochain PNNS 2025-2030. Dans la perspective du prochain PNNS 2025-2030 et sur la base des contributions des acteurs nationaux et territoriaux pilotes, un bilan a été dressé sur l'avancée de l'ensemble des actions du 4^e Programme national nutrition santé (PNNS 4) et publié en juin 2024.

Comme prévu par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience », **une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)** sera publiée pour déterminer les orientations d'une politique d'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition. Ces orientations seront déclinées dans de nouvelles éditions du PNA et du PNNS.

Si, à ce stade, l'appel à projets national reste un outil essentiel du PNA, **le partenariat mis en place depuis l'édition 2022-2023 avec le ministère chargé de la santé et des solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME) permet d'envisager cet appel à projets comme un outil de mise en œuvre de la future SNANC.** Cette édition 2024-2025 vise à financer des projets qui s'inscrivent dans les orientations prévues par la loi pour la SNANC afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à l'alimentation (économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires), avec un focus particulier sur les secteurs et publics prioritaires peu accompagnés par l'AAP jusque-là.

Les éditions précédentes ont permis d'accompagner des projets sur les trois axes thématiques du PNA : « justice sociale », « éducation alimentaire » et « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Elles ont ciblé des projets d'innovation et d'essaimage. Elles ont également activé deux leviers essentiels pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Au 1^{er} janvier 2025, 451 PAT étaient labellisés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et recensés sur son site internet : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux-reconnus-par-le-ministere> et la plateforme [France PAT](#).

Pour la neuvième année consécutive, **un volet pour l'émergence de nouveaux PAT** a été maintenu. Deux autres volets ont été spécifiquement dédiés aux projets innovants et d'essaimage déployés à l'échelle interrégionale ou nationale, avec une priorisation sur trois thématiques-clefs.

Cette édition 2024-2025 de l'appel à projets, intitulée « Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat », comportait ainsi trois volets :

→ **Volet 1 : émergence de nouveaux Projets alimentaires territoriaux.** La couverture territoriale en PAT continue de progresser (actuellement 63 % de la surface agricole utilisée est couverte) et la qualité des nouveaux PAT se renforce d'année en année avec un renforcement de l'approche systémique des enjeux du territoire et de la cohérence territoriale avec les PAT déjà en place.

→ **Volet 2 : développement d'actions innovantes.** Ces projets devaient présenter un **concept particulièrement innovant (en s'assurant du caractère innovant sur tout le territoire national)**. L'innovation pouvait porter sur les moyens et méthodes d'action mis en œuvre, sur le thème même du projet ou sur le public cible. Ils ont vocation à devenir des projets pilotes pouvant par la suite, après démonstration de leur efficacité, être développés et étendus.

→ **Volet 3 : essaimage à grande échelle de démarches exemplaires.** Ces projets devaient avoir pour **objectif d'étendre des initiatives finalisées et opérationnelles, ayant fait preuve de leur intérêt et de leur efficacité**, notamment celles financées dans le cadre des appels à projets précédents (mais pas uniquement), en les adaptant à d'autres contextes, territoires, publics cibles, et en développant les outils permettant leur déploiement.

Pour être éligibles, les projets **des volets 2 et 3** devaient être **d'envergure nationale, ou couvrir au moins deux régions, et concerner un vaste réseau d'acteurs de natures différentes**. De plus, les porteurs de projets étaient encouragés à **développer des actions s'inscrivant dans les trois thématiques prioritaires suivantes** :

→ Accompagner, outiller, former, éduquer et appuyer **les établissements et services sociaux et médico-sociaux ou de la petite enfance**, vers l'amélioration de l'offre alimentaire ;

→ Mobiliser **les acteurs économiques** vers une alimentation plus durable, de qualité, favorable à la santé et accessible à tous **en favorisant leur inclusion dans les démarches de structuration et de coopération des filières territoriales** ;

→ Informer, sensibiliser et accompagner **les publics les plus vulnérables ou précaires, en particulier au sein des populations étudiantes et des populations des régions d'outre-mer** afin de favoriser leur accès à une alimentation durable, de qualité et favorable à la santé.

Le **cahier des charges complet** de cet appel à projets est téléchargeable via ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-lancement-dun-appel-projets-2024-2025>

■ UN PARTENARIAT FINANCIER CONSOLIDÉ

Depuis 2016, l'appel à projets est mené en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), à laquelle s'est joint le ministère en charge des solidarités en 2017 et le ministère en charge de la santé en 2022. Selon les disponibilités budgétaires, **cette édition 2024-2025 sera dotée d'une enveloppe globale de 2,3 à 2,8 millions d'euros**, réunissant le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'ADEME, et du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

■ 21 PROJETS LAURÉATS SÉLECTIONNÉS

L'appel à projets, ouvert le 13 novembre 2024, a été clôturé le 8 janvier 2025. Il a rencontré un vif succès avec **98 dossiers de candidature déposés**, dont 30 dossiers de PAT émergents au titre du volet 1, 39 dossiers au titre du volet 2 (projets innovants) et 29 dossiers au titre du volet 3 (projets d'essaimage).

Les dossiers du volet 1 ont été instruits par les DRAAF/DAAF et évalués dans le cadre de comités régionaux réunissant les Agences régionales de santé (ARS), les directions régionales de l'ADEME et les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). **In fine, 11 projets de PAT émergents lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du volet 1 pour un montant de subvention total de 1 060 000 €.**

Les dossiers des volets 2 et 3 ont été instruits par les services de la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avec l'appui de l'ADEME, et de deux directions du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (direction générale de la Santé et direction générale de la Cohésion sociale), et évalués avec l'appui d'un comité national d'experts multidisciplinaire. **6 projets lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du volet 2 (innovation) pour un montant de subvention total de 645 848 € et 4 projets lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du volet 3 (essaimage) pour un montant de subvention total de 249 431 €.**

Les projets lauréats attestent de l'investissement continu des collectivités sur les enjeux de la politique de l'alimentation et de la montée en puissance de leur action, au travers de nouveaux PAT émergents issus d'une réflexion aboutie et de plus en plus systémique (volet 1). Les 10 projets sélectionnés au niveau national (volets 2 et 3) complètent cette approche systémique, collective et structurante essaimant et en renforçant au niveau national ou interrégional l'impact des actions ayant fait leurs preuves au niveau local et/ou en testant de nouvelles actions innovantes, **de manière coordonnée et en cohérence avec les dynamiques de réseaux existants.**

La restauration collective et les projets alimentaires territoriaux restent deux leviers prépondérants au cœur de plusieurs projets lauréats, permettant notamment **d'atteindre les publics et les acteurs prioritaires ciblés par l'AAP.**

■ LES CHIFFRES CLÉS DE L'APPEL À PROJETS

Financement des précédentes éditions

DGAL : Direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale (ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles)

DGS : Direction générale de la santé (ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles)

CGET : Commissariat général à l'Égalité des territoires (remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT)

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

| 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|------------------|------------------|---------------------------------------|---|--|---|---|--|--|--|
| DGAL : 279 K€ | DGAL : 716 K€ | DGAL : 1,5 M€ ADEME : 500 K€ | DGAL : 1 M€ ADEME : 400 K€ DGCS : 100 K€ | DGAL : 1 M€ ADEME : 400 K€ DGCS : 200 K€ CGET : 50 K€ | DGAL : 1,3 M€ ADEME : 500 K€ DGCS : 200 K€ | DGAL : 1,3 M€ ADEME : 4,6 M€ DGCS : 200 K€ MASA Plan de relance : 7,7 M€ | DGAL : 1,15 M€ ADEME : 660 K€ DGCS : 200 K€ MASA Plan de relance : 400 K€ | DGAL : 1,3 M€ ADEME : 1 M€ DGCS : 200 K€ DGS : 500 K€ | DGAL : 1,3 M€ ADEME : 1 M€ DGCS : 200 K€ DGS : 340 K€ MASA (abondement exceptionnel) 2 M€ |
| 279 K€ | 716 K€ | 2 M€ | 1,5 M€ | 1,65 M€ | 2 M€ | 13,7 M€ | 2,41 M€ | 3 M€ | 4,84 M€ |

→ **11^e édition** de l'appel à projets, avec une dotation globale estimée de 2,3 à 2,8 millions d'euros, selon les disponibilités budgétaires.

→ **3 partenaires** associés à la gouvernance et au financement :

- le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et des Familles
- l'agence de la transition écologique (ADEME)

→ **98 dossiers** déposés

→ **21 lauréats** dont :

- 11 lauréats sur le volet « PAT émergents »
- 6 lauréats sur le volet « innovation »
- 4 lauréats sur le volet « essaimage »

Ce document présente la liste des lauréats annoncés lors du SIA 2025. Cette liste pourra éventuellement être complétée par la suite.

Plus d'information sur les appels à projets précédents et les outils et actions concrètes développés :

<https://agriculture.gouv.fr/les-appels-projets-du-pna-accompagner-la-mise-en-oeuvre-du-programme-national-pour-l'alimentation>

Les 11 projets du volet 1 pour l'émergence de nouveaux Projets alimentaires territoriaux

■ QU'EST-CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Un Projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

■ POUR RÉPONDRE À QUELS ENJEUX ?

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé.

Aussi, ils revêtent :

→ **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.

→ **Une dimension santé publique** : promouvoir et faciliter l'accès à une alimentation favorable à la santé et à la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires, notamment en lien avec les dispositifs existants ou à développer sur le territoire (contrat local de santé, ateliers santé ville, villes ou intercommunalités signataires de la charte d'engagement du PNNS¹, et les Villes Santé-OMS). Des partenariats avec les dispositifs sport-santé existant sur le territoire pourront être recherchés.

→ **Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation du patrimoine, lutte contre la précarité alimentaire. Les projets devront intégrer un diagnostic territorial de précarité alimentaire dès leur phase de conception, afin de prendre en compte cette problématique dans l'ensemble des actions du PAT (restauration scolaire, production et approvisionnement sur le territoire, lutte contre le gaspillage) et devront organiser une coordination des acteurs de la chaîne alimentaire en associant notamment des associations de solidarité et d'aide alimentaire à la gouvernance du projet. Des outils d'aide au diagnostic territorial de précarité alimentaire sont disponibles sur le site du ministère des Solidarités et des Familles : [Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale](#)

1 <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/devenir-une-collectivite-active-du-pnns.html>

→ Une dimension environnementale

- Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE).
- Accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Prise en compte du changement climatique dans l'évolution du système alimentaire et nécessité d'aller vers un système plus résilient.
- Efficience de la chaîne de production et de transformation, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur), réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques.

■ QUELLE VALORISATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ?



Pour être éligible à cet appel à projets, le projet PAT devait répondre aux prérequis nécessaires à la reconnaissance officielle du PAT au niveau 1 par le ministère en charge de l'agriculture. **Cette reconnaissance** ouvre droit à l'usage de la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnu par l'État » et du logo associé.

Pour cette édition de l'appel à projets, il était demandé aux projets d'avoir pour objectif de répondre aux enjeux précités, et de prendre en compte les nouvelles orientations données par la loi « **Climat et résilience** ». Une attention particulière a été accordée aux projets mentionnant des objectifs d'amélioration de la résilience alimentaire et économique du territoire, de transition agricole et alimentaire (permettant notamment l'adoption de comportements alimentaires durables favorables à la santé) et de lutte contre la précarité alimentaire. Chaque projet devait également présenter une bonne cohérence avec les PAT déjà en place et une approche systémique des enjeux liés à l'alimentation sur leur territoire.

Les 11 PAT lauréats de cette édition de l'appel à projets couvrent de nouveaux territoires et viennent rejoindre les 454 PAT labellisés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, recensés au 1^{er} février 2025. Tous les départements ont au moins un PAT sur leur territoire.

LES 11 LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL 2024-2025



Pour en savoir plus : le portail [France PAT](#) propose notamment une cartographie interactive des PAT pour les situer à l'échelle régionale, départementale, par rapport aux spécificités des territoires et selon les particularités des PAT.

1. Projet alimentaire territorial de la Communauté de communes Drôme Sud Provence

PORTEUR DE PROJET: Communauté de communes Drôme Sud Provence

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes

DESCRIPTION

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) est située dans le sud-ouest de la Drôme, à la croisée des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Composée de 14 communes et d'environ 44 000 habitants, elle bénéficie d'une position géographique stratégique grâce à des axes de transport majeurs. La CCDSP met en œuvre une stratégie économique axée sur la diversification, soutenant particulièrement les secteurs agricole et énergétique. Elle participe également activement à l'aménagement du territoire et au développement numérique avec un projet ambitieux de fibre optique. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) s'inscrit dans une **démarche ambitieuse visant à renforcer la résilience alimentaire du territoire**. Il concrétise une ambition forte : **transformer le territoire en un modèle alimentaire durable, solidaire et économiquement dynamique**. Ce projet incarne une réponse globale aux enjeux écologiques, économiques et sociaux, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux pour construire un avenir alimentaire résilient et inclusif.

CONTACT: m.corrales@ccdsp.fr

2. Projet alimentaire territorial Communauté urbaine Creusot Montceau

PORTEUR DE PROJET: Communauté urbaine Creusot Montceau-Les-Mines

RÉGION: Bourgogne-Franche-Comté

DESCRIPTION

La Communauté urbaine Creusot Montceau, qui compte 34 communes et 97 000 habitants, se situe au sud de la Bourgogne, en bordure du Morvan et du Charolais. C'est un territoire pluriel, où l'on dénombre 376 exploitations agricoles, qui occupent 63 % de la surface du territoire (DRAAF, 2020). L'agriculture fait partie de l'identité du territoire, qui rencontre aujourd'hui de nombreux enjeux, par exemple face au changement climatique, au vieillissement de la population agricole ou aux évolutions alimentaires de la population. Les objectifs **du Plan Alimentaire Territorial de la CUCM** sont donc de **soutenir les producteurs afin de pérenniser des filières locales, de lutter contre la précarité alimentaire et soutenir une justice sociale, de renforcer la résilience des productions locales tout en assurant une transition écologique du territoire, et enfin de favoriser une alimentation favorable à la santé** auprès des habitants, conciliée avec des modes de vie sains.

CONTACT: morgane.deligia@creusot-montceau.org

3. Emergence du projet alimentaire territorial de Vitré Communauté : pour une alimentation locale et de qualité

PORTEUR DE PROJET : Vitré Communauté

RÉGION : Bretagne

DESCRIPTION

Dans un contexte où, au cours des dix dernières années, le territoire a perdu près de 30% de ses exploitations agricoles et où la moitié des exploitations actuelles seront à céder dans les dix prochaines années, **Vitré Communauté a décidé d'inscrire l'agriculture comme le premier axe de son projet de territoire.** Le territoire de Vitré Communauté se caractérise par sa vocation agricole et agroalimentaire et souhaite s'engager dans la mise en place d'un PAAT (Projet Agricole et Alimentaire Territorial) à travers une gouvernance dédiée et partenariale en associant l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire. Les actions qui en découleront se regrouperont autour de 4 thématiques : une **agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement, une industrie agroalimentaire partenaire des producteurs locaux, une distribution qui favorise les produits locaux** en particulier dans la restauration collective, **une consommation accessible et saine pour tous.**

CONTACT : p.hamon@vitrecommunaute.org

4. Projet alimentaire territorial entre Beauce et Perche : ensemble, pour une alimentation beauperchoise durable et de qualité

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes « Entre Beauce et Perche »

RÉGION : Centre-Val de Loire

DESCRIPTION

La Communauté de communes Entre Beauce et Perche s'étend sur 452 km², à moins d'une heure et demie de Paris. Territoire rural, elle est composée de 33 communes et comptait 21 037 habitants en 2021. L'intercommunalité compte 278 exploitations agricoles pour une Surface Agricole Utilisée de près de 34 000 hectares. Le territoire n'échappe pas à la baisse constante du nombre d'exploitations observée à l'échelle nationale, diminution concomitante à un agrandissement des exploitations. Au-delà de l'image de « grenier de la France » longtemps associée à cette région, le territoire offre également un potentiel alimentaire pour la fourniture de viandes et de produits carnés et de plus en plus pour les fruits et légumes avec l'installation récente de plusieurs maraîchers. S'ils sont nombreux à s'inscrire dans une volonté de développer les circuits courts et la vente directe, ces exploitants sont confrontés à la difficulté de trouver de nouveaux débouchés en raison des contraintes financières, logistiques et d'approvisionnement. L'émergence du PAT est le résultat d'une volonté politique de porter un regard réflexif sur la politique agricole et alimentaire du territoire.

CONTACT : projet@entrebeauceetperche.fr

5. Projet alimentaire territorial de la Vallée de Kaysersberg

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

RÉGION : Grand Est

DESCRIPTION

En 2023, la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg a rejoint le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME pour structurer sa politique de transition écologique et approfondir le pilier « Manger mieux et local ». Ce choix reflète **un engagement en faveur d'une agriculture durable, de circuits courts et d'une consommation responsable, tout en impliquant habitants et acteurs économiques**. La démarche de labellisation du PAT vient maintenant soutenir les efforts pour **préserver l'agriculture locale et durable** (en renforçant les circuits courts, en promouvant l'agroécologie, et en soutenant les nouvelles installations agricoles) et pour **renforcer la coopération entre acteurs de la chaîne alimentaire** à travers l'interconnaissance, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire. L'objectif du PAT sera également d'améliorer l'accessibilité des produits locaux pour les particuliers et professionnels, notamment via la restauration collective et le secteur touristique et de garantir une alimentation équitable en facilitant l'accès des populations vulnérables à une alimentation locale et durable.

CONTACT : economie@cc-kaysersberg.fr

6. Projet alimentaire territorial du Haut Pays Montreuillois

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois

RÉGION : Hauts-de-France

DESCRIPTION

Composée de 49 communes et reconnue en « Zone de Revitalisation Rurale », la communauté de commune du Haut Pays Montreuillois est un territoire rural (37 habitants/km²) qui se distingue par son agriculture, malgré une déprise marquée et des enjeux environnementaux liés à la qualité des eaux. Les circuits courts y restent dynamiques, et le tourisme repose sur un accueil de proximité avec 87 gîtes et 28 chambres d'hôtes. Marquée par une forte identité agricole, la Communauté de communes développe un Projet Alimentaire Territorial pour répondre aux enjeux contemporains d'écologie, d'économie et de société. Ce PAT **utilise l'alimentation comme levier pour promouvoir des pratiques agricoles durables, une nutrition accessible à tous, et une économie locale renforcée**, tout en valorisant les synergies avec les territoires voisins.

CONTACT : christophe.bujwol@cchpm.fr

7. Projet alimentaire territorial Grand-Orly Seine Bièvre

PORTEUR DE PROJET : Grand-Orly Seine Bièvre

RÉGION : Île-de-France

DESCRIPTION

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est le second, par sa taille et sa population (722 000 habitants), de la Métropole du Grand Paris (MGP), et le troisième en tant que bassin économique. Il regroupe 24 villes urbaines fonctionnant en « coopérative de villes ». Le territoire est à cheval sur le Val-de-Marne et l'Essonne. Plus de 21 % de la population est en situation de faim sévère (Armée du Salut Paris), en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. Le territoire est dépendant pour ses approvisionnements alimentaires à plus de 94 %, voire 99 %. Tout le système alimentaire territorial résilient et robuste est à (re)construire. **Le PAT accompagnera les 24 villes, toutes engagées dans l'agriculture urbaine, et le soutien aux associations d'aide alimentaire.**

CONTACT : bruno.fialho@grandorlyseinebievre.fr

8. Projet alimentaire territorial de Haute-Corrèze Communauté

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté

RÉGION : Nouvelle-Aquitaine

DESCRIPTION

Haute-Corrèze Communauté souhaite mettre en place un Projet Alimentaire Territorial afin d'accélérer les transitions agricoles et alimentaires et permettre l'accès à une alimentation locale, durable, saine et de qualité pour toutes et tous. Cette initiative vient d'une volonté forte des élus du territoire. Parmi les 70 communes de l'intercommunalité, 11 sont déjà couvertes par un PAT labellisé de niveau 2, celui du département de la Creuse : « Mangeons mieux, Mangeons Creuse ! ». **La labellisation permettra d'homogénéiser l'offre alimentaire sur toutes les communes de l'intercommunalité.** Ce projet permettra de mettre en valeur et consolider les initiatives en cours, de développer de nouvelles actions en cohérence avec les objectifs du PAT et d'instaurer une gouvernance partagée entre tous les acteurs afin de déployer une dynamique forte sur le territoire, **en veillant à intégrer des publics peu mobilisés sur ces questions.** Ainsi, le projet cible l'ensemble des acteurs du système alimentaire : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs.

CONTACT : christophe.bujwol@cchpm.fr

9. Projet alimentaire territorial Causses Aigoual Cévennes

PORTEUR DE PROJET : Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

RÉGION : Occitanie

DESCRIPTION

La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes dans le Gard est un territoire très rural (5352 habitants répartis sur 15 communes et une superficie de 475 km²), avec des contraintes géographiques et des enjeux sociaux et environnementaux forts. Elle s'est investie ces dernières années sur des questions environnementales et agricoles. Le projet alimentaire territorial (PAT) Causses Aigoual Cévennes a pour ambition d'être transversal sur tous les champs concernés par l'alimentation et sur lesquels la Communauté de communes peut agir. Elle entend répondre grâce à son PAT **à des enjeux de maintien de l'agriculture locale, de transition, d'adaptation de cette agriculture, de préservation de son patrimoine environnemental, ainsi que de l'accès à une alimentation de qualité pour tous.** Ainsi, le PAT ambitionne notamment de maintenir et développer l'agriculture locale et durable, de développer les circuits courts, la

transformation agroalimentaire et d'éduquer la population à des régimes alimentaires bons pour la santé et le climat. Il cherchera aussi à développer une restauration collective durable, à prendre en compte la précarité alimentaire et à mettre en place une gouvernance alimentaire locale.

CONTACT: pactepastoral@cac-ts.com

10. Projet alimentaire territorial du PETR Pays vallée du Loir

PORTEUR DE PROJET: PETR Pays vallée du Loir

RÉGION: Pays de la Loire

DESCRIPTION

Le PETR Pays Vallée du Loir est situé dans le sud du département de la Sarthe. Ce territoire présente un peu plus de 5% de la surface artificialisée, près de 30% de surface boisée et sur le reste du territoire l'agriculture est très marquée, quelle que soit sa forme, accompagnée par la rivière du Loir et ses affluents. Ce projet vise à **renforcer la résilience alimentaire locale** en soutenant les filières agricoles de proximité, en favorisant les circuits courts et en promouvant une alimentation durable, saine et accessible pour tous les habitants du territoire. Les enjeux sont multiples : accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation et/ou de transmission de leurs exploitations, réduire la dépendance alimentaire du territoire, promouvoir une éducation alimentaire au travers de la lutte contre le gaspillage et de la réduction des déchets, soutenir les producteurs locaux et répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment.

CONTACT: direction@pays-valleeduloir.fr

11. ALIMENT'R LAB UBAYE

PORTEUR DE PROJET: Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

RÉGION: Provence-Alpes-Côte d'Azur

DESCRIPTION

La Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, caractérisée par une population vieillissante et un tourisme saisonnier, souffre d'un manque de structuration des filières locales hors tourisme. Ces faiblesses, accentuées par la dépendance aux produits transformés et un accès inégal aux produits locaux, nécessitent des actions pour améliorer la résilience alimentaire et promouvoir des pratiques durables. Le PAT ALIMENT'R LAB UBAYE vise à **développer un système alimentaire durable et résilient dans la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon**, un territoire alpin aux défis multiples, dont l'isolement, la faible densité démographique et le changement climatique. Il s'inscrit dans une démarche collective, stratégique et expérimentale pour répondre à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le projet s'articule autour de trois objectifs stratégiques dont **le renforcement de la connaissance du système alimentaire local, la mise en place d'une gouvernance partagée et l'expérimentation de nouvelles productions agricoles et alimentaires**, notamment via l'installation d'une pépinière territoriale, tester des parcelles viticoles en montagne, et soutenir la diversification des productions.

CONTACT: mclement@ccvusp.fr

Les 10 projets nationaux ou interrégionaux innovants ou d'essaimage

Des projets visant à déployer des actions couvrant les différentes dimensions de l'alimentation et de la nutrition saines et durables

L'approche systémique (prise en compte de toutes les dimensions de l'alimentation et de la nutrition saines et durables) et le caractère collectif et structurant ont été déterminants au moment de la sélection des projets lauréats. Conformément au cahier des charges de l'appel à projets, les projets sélectionnés sont des projets d'envergure (au moins deux régions), qui s'inscrivent dans les objectifs de la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans les thématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AAP :

→ **Accompagner/outiller, former/éduquer et appuyer les établissements et services sociaux et médico-sociaux², ainsi que les établissements de la petite enfance et leurs équipes respectives** (gestionnaires, équipes de cuisine, convives, enfants, soignants, accompagnants éducatifs, équipes administratives...), ainsi que les élus, **vers l'amélioration de l'offre alimentaire dans toutes ses composantes**. Il s'agit notamment d'accompagner l'approvisionnement en produits durables et de qualité³ et d'encourager et d'accompagner, lorsque c'est possible, le recours à plus de produits bruts et de saison issus d'une agriculture plus durable. Les projets concerneront aussi la diversification protéique (tout en prenant en compte les besoins nutritionnels liés au vieillissement s'agissant des établissements et services prenant en charge les personnes âgées), la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi qu'un accompagnement en nutrition (compris en tant qu'alimentation favorable à la santé, promotion de l'activité physique, lutte contre la sédentarité⁴). Des modifications des systèmes d'information et de la logistique pour prendre en compte plus spécifiquement les produits durables et de qualité seront également nécessaires dans le cadre de l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation et de l'éducation à l'alimentation / santé⁵, notamment auprès des enfants et adultes accompagnés, mais également à destination des encadrants et des proches (professionnels de la petite enfance, accompagnants éducatifs, équipes soignantes, parents...).

2 Établissements et services sociaux et médico-sociaux au sens de l'article Article L312-1 du code de l'action sociale et des familles

3 La loi prévoit notamment 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas de la restauration collective, hors portage de repas à domicile (article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime).

4 Promouvoir des environnements alimentaires favorables à la santé et accessibles à tous ; Promouvoir des environnements favorables aux mobilités actives et lutter contre la sédentarité ; Élaborer et diffuser les outils d'éducation nutritionnelle à destination des familles et des professionnels de la petite enfance (établissements petite enfance, assistantes maternelles).

5 L'éducation à l'alimentation et l'activité physique passe notamment par une valorisation des métiers de l'alimentation, des produits, des territoires et, plus globalement, par une transmission des savoirs et des connaissances sur l'alimentation durable favorable à la santé. Elle passe également par la formation des professionnels de la petite enfance, vecteur d'informations pour les parents sur l'alimentation, la promotion de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

→ **Mobiliser les acteurs économiques (producteurs, industrie agro-alimentaire, logistique, distribution, restauration commerciale, etc.) vers une alimentation plus durable, de qualité, favorable à la santé et accessible à tous** en accompagnant et en favorisant leur inclusion dans les démarches de structuration/coopération des filières territoriales, en lien avec les collectivités territoriales et les opérateurs publics, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Il s'agira, d'une part, d'accompagner des initiatives ou des études d'intégration des acteurs économiques dans des démarches territoriales, en lien avec les collectivités locales, dans différents territoires représentatifs. L'opportunité que représentent les enjeux de l'alimentation pour créer de nouvelles perspectives et de nouvelles coopérations, en générant des synergies et des effets positifs mutuels entre acteurs, sera ainsi appréciée. D'autre part, il s'agira d'accompagner des initiatives portées par des fédérations, des entreprises du secteur alimentaire ou encore des associations pour développer une offre alimentaire plus durable, de qualité et favorable à la santé.

→ **Informé, sensibiliser et accompagner les publics les plus vulnérables ou précaires, en particulier au sein des populations étudiantes et des populations des régions d'outre-mer, vers une alimentation durable, de qualité et favorable à la santé**, correspondant aux besoins des personnes, dans le cadre des recommandations du PNNS, y compris dans les dimensions activité physique, mobilités actives et lutte contre la sédentarité. Les projets devront favoriser le don tout au long de la chaîne alimentaire et l'engagement des acteurs économiques (restauration hors foyer, industries agro-alimentaires, GMS, grossistes etc.) en développant des coopérations. Ils devront sensibiliser et former des acteurs relais (enseignants, personnel médical ou social, animateurs sportifs...) pour qu'ils soient en mesure d'accompagner les publics cibles dans le choix de leur alimentation. Les dispositifs d'accès digne à l'alimentation concourant à l'insertion sociale et professionnelle des publics cibles dans une optique de prévention, d'inclusion et d'émancipation et les projets portant une véritable ambition environnementale seront favorisés. En outre, les projets devront être complémentaires des projets soutenus dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous ». Ils pourront notamment contribuer à l'essaimage et à la capitalisation au niveau national des projets innovants retenus au sein du volet local du programme « Mieux manger pour tous ».

La restauration collective, notamment son accompagnement pour l'atteinte des objectifs des lois « EGAlim » et « Climat et résilience », et les projets alimentaires territoriaux, sont deux leviers au cœur de nombreux projets lauréats, en cohérence avec le soutien régulier apporté à ces acteurs dans le cadre du programme national de l'alimentation et les résultats obtenus.

Ces deux volets de l'appel à projets ont donc permis de sélectionner **de nouveaux projets structurants, d'envergure nationale ou interrégionale, visant à accompagner des publics ciblés dans le domaine de l'alimentation** pour essaimer et renforcer l'impact des actions ayant fait leurs preuves et/ou pour tester de nouvelles actions innovantes, **de manière coordonnée et en cohérence avec les dynamiques de réseaux existants**.

1. Projet d'essaimage

Alim'Activ, essaimage d'une formation action et de webinaire au service des acteurs du territoire engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire

PORTEUR DE PROJET: Agence nouvelle des Solidarités actives et Action contre la Faim

DESCRIPTION

La formation Alim'Activ, conçue par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) avec le soutien financier de l'AAP du Programme National Alimentation en 2019 et le soutien de la DRIHL, de la DRIAFAF, de l'ARS et du Conseil régional d'Ile-de-France, a pour objectif principal **d'amener les participants à conduire une instance de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire locale**. Initialement déployée en Ile-de-France, la formation a été essaimée dans le département du Var en partenariat avec la DDETS. Forte de son succès, une 4^e promotion en Ile-de-France et un essaimage en région Occitanie en partenariat avec la Chaire UNESCO Alimentations du monde et le financement du fonds « Mieux manger pour tous » (MMPT) sont prévus pour 2025 et 2026, ainsi qu'une continuité de l'animation du réseau créé dans le département du Var avec les porteurs de PAT et la DDETS. De plus, une session spécifique de formation Alim'Activ pour les projets alimentaires territoriaux (PAT) est en réflexion pour l'année 2026 avec le réseau régional des PAT Ile-de-France.

L'ANSA souhaite dans le cadre du présent appel à projets, **essaimer la formation Alim'Activ en régions AURA et Grand Est** (16 territoires au total), ainsi que **compléter les suites d'animation territoriales des formations Alim'Activ avec l'organisation de webinar** en lien avec le CNFPT et Action contre la Faim en Ile-de-France et, enfin, **réaliser le bilan des 3 promotions Alim'Activ en Ile-de-France** afin d'en ressortir les futurs leviers d'action pour les territoires déjà formés.

Contact: vigdis.gosset@solidarites-actives.com

2. Projet innovant

Former nos territoires pour une transition agroécologique et sociale de l'alimentation

PORTEUR DE PROJET: CELAVAR Auvergne - Rhône-Alpes (Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale d'Auvergne-Rhône-Alpes) et InPACT Centre

DESCRIPTION

Bien que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) existent depuis 2014, leur mise en œuvre et leur appropriation par les acteurs locaux demeurent complexes. Les associations membres du Pôle InPACT considèrent que ces projets sont essentiels pour développer des politiques ambitieuses adaptées aux territoires. Le CELAVAR AuRA, InPACT Centre, ainsi que les réseaux FR CIVAM Occitanie et Bretagne envisagent de concevoir un **programme de formation** destiné à divers publics impliqués, directement ou indirectement, **dans les PAT**. L'objectif est **d'accélérer les transitions agricoles et alimentaires** dans les territoires concernés.

Les PAT sont des créateurs de liens entre des acteurs aux degrés de connaissance mutuelle variés. Les formations proposées viseront à renforcer les compétences de chacun sur les thématiques liées à l'alimentation. Le public visé est large, incluant les chargés de mission PAT, les élus, les paysans, les associations de solidarité et de développement territorial, les étudiants, et bien d'autres encore.

Contact: constance.rigal@celavar-aura.com

3. Projet innovant

Vers des territoires juste rémunération – Accompagnement des collectivités sur la juste rémunération des agriculteurs locaux

PORTEUR DE PROJET: Fonds de dotation Fairtrade Max Havelaar

DESCRIPTION

Le projet vise à promouvoir des « Territoires Juste Rémunération » en **intégrant les coûts environnementaux dans les prix payés aux agriculteurs pour garantir une juste rémunération**. Porté par le Fonds de Dotation Fairtrade / Max Havelaar et soutenu par Max Havelaar France, ce projet s'appuie sur des collaborations avec des collectivités locales, des fournisseurs, et des agriculteurs. L'objectif principal du projet est de **contribuer à une commande publique de produits agricoles juste et rémunératrice** via la création de « Territoires Juste Rémunération » portés par des collectivités territoriales qui mettent en place des pratiques transparentes, objectivables et rémunératrices pour les agriculteurs.

Contact: j.colombo@maxhavelaarfrance.org

4. Projet d'essaimage

Réseau national des fermes publiques : municipales, intercommunales, départementale

PORTEUR DE PROJET: Commune de Mouans-Sartoux

DESCRIPTION

En 2011, Mouans-Sartoux créait la première ferme municipale de France, pour approvisionner en légumes bio et locaux sa cantine. Depuis, des collectivités venues visiter ce projet, ont créé plus de 95 fermes municipales, intercommunales ou départementales en France.

Mouans-Sartoux en partenariat avec Potagers & Compagnie a organisé en 2024 **les premières rencontres nationales des fermes municipales** pour fédérer ce mouvement, documenter ces projets, mais aussi pour susciter des vocations et aider de nouvelles collectivités à créer des fermes publiques pour l'approvisionnement bio et local de leur restauration collective. Lors de ces rencontres les 60 collectivités présentes ont décidé de se **constituer en réseau**.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs des lois EGalim et Climat résilience et consistera à **documenter et à assurer le déploiement sur le territoire national de fermes publiques** (municipales, intercommunales et départementales) **bios pour approvisionner la restauration collective**. Le réseau créé sera également un appui à l'accompagnement de nouvelles collectivités désirant mettre en place des fermes publiques.

Contact: mead@mouans-sartoux.net

5. Projet d'essai

Une alimentation de qualité pour tous en Guadeloupe, Martinique et Guyane : engagement et essai des bonnes pratiques

PORTEUR DE PROJET : Restau'co

DESCRIPTION

La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane représentent plus d'un million de concitoyens. La restauration collective y est très présente par le biais de la restauration scolaire, universitaire, des crèches et des hôpitaux qui permettent l'accès à tous à une alimentation durable et de qualité. C'est un enjeu important pour la population et les filières agricoles.

Le présent projet porté par Restau'co, a pour objectif d'impulser **une dynamique d'amélioration continue de la restauration collective des Antilles-Guyane**, en s'appuyant sur la démarche Mon Restau Responsable®, des acteurs locaux engagés (Légumes de France, les PAT, CANGT, Crous Antilles-Guyane) et l'accompagnement d'ambassadeurs locaux (diététiciens avec l'AFDN et référents restauration collective). Cette dynamique accompagnera les établissements de la restauration collective de chaque secteur vers l'atteinte des objectifs EGalim et leur suivi sur ma-cantine, grâce au développement d'outils dédiés adaptés à leurs particularités de DROM-COM.

Contact : mc.rollin@restauco.fr

6. Projet innovant

Objectiver les liens entre l'économie du service de la restauration scolaire et la transition alimentaire écologique et sociale

PORTEUR DE PROJET : Bureau Satori SCIC-SAS et Réseau CIVAM

DESCRIPTION

Face aux coûts additionnels supposés nécessaires pour enclencher la transition des cantines et répondre aux injonctions des différentes politiques publiques (EGalim, AGEC...), nombreux sont les élus qui doutent, voire reculent, faute d'objectivation. Le projet Objectiver les liens entre l'économie du service de la restauration scolaire et la transition alimentaire écologique et sociale porté par le Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif (BASIC) et le réseau CIVAM national, avec l'appui de groupes locaux CIVAM, de Bio en Hauts-de-France et des GAB 44 et 85 a pour objectif **d'accompagner les techniciens et les élus de plus d'une vingtaine de collectivités au pilotage économique de leur restauration scolaire, dans le but de concrétiser une stratégie de transition ambitieuse**. Ce projet s'appuie sur un dispositif reproductible de formation/accompagnement et sur un outil numérique qui reconstitue les coûts complets et les recettes financières du service, et permet de simuler les effets économiques de scénarios de transition écologique et sociale. À l'issue du projet, l'outil et le dispositif seront disponibles et largement diffusables auprès des structures d'accompagnement de collectivités dans toute la France.

Contact : christophe@lebasic.com

7. Projet innovant

ASSET : L'agriculture au service de la santé environnementale des territoires

PORTEUR DE PROJET : Solagro et Douaisis Agglo

DESCRIPTION

Les services que peut rendre l'agriculture à la santé d'un territoire sont encore trop peu reconnus et valorisés. Pourtant, elle influe à la fois sur la santé humaine et environnementale, le climat et la biodiversité tout en assurant une certaine qualité et sécurité alimentaire.

Face à ces enjeux, le projet ASSET (Agriculture au Service de la Santé Environnementale des Territoires) a pour ambition, tout en initiant **une dynamique territoriale autour des enjeux de santé environnementale**, d'élaborer un cahier des charges et de mettre en place un **dispositif expérimental permettant de valoriser économiquement des pratiques agricoles, sur des critères de santé humaine et environnementale**, afin d'encourager et maintenir des modes de production plus respectueux de de ces enjeux. Ce projet cible en priorité les agriculteurs, qui bénéficieront directement de la valorisation mais aussi d'une amélioration de leur qualité de vie et de leur santé. Solagro, entreprise associative experte des enjeux de transitions agroécologique et alimentaire, coordonne et accompagne cette expérimentation sur deux territoires partenaires : Douaisis Agglo (Hauts-de-France) et le PETR Pays d'Armagnac (Occitanie) ; avec deux associations partenaires : Bio en Hauts-de-France (collectif d'agriculteurs bio) et l'Association Santé Environnement France.

Contact : vigdis.gosset@solidarites-actives.com

8. Projet innovant

La restauration commerciale, levier des transitions agricole et alimentaire sur les territoires

PORTEUR DE PROJET : Solagro et SARL SCOP Terralim

DESCRIPTION

La **restauration commerciale** représente 10 milliards de repas par an en France, soit 15% des repas principaux des Français (IRI GIRA). Les restaurateurs restent cependant difficiles à capter dans les démarches de collectivités comme les projets alimentaires territoriaux (PAT), dont l'objet est de favoriser la transition alimentaire. Le projet est piloté par Solagro, co-animatrice de l'alliance ALTAA, en partenariat avec la SCOP Terralim. Il aura pour objectif de **rassembler des territoires et des acteurs de la restauration commerciale pour nourrir l'interconnaissance et co-construire des outils concrets, utiles au dialogue et à la construction de projets communs**. Dans le cadre du projet sont prévus : l'animation d'un groupe de travail « restauration commerciale » au sein d'ALTAA et la co-construction et le test d'une méthode de mobilisation de restaurateurs sur 3 territoires pilotes. Pour capitaliser et valoriser le projet, Solagro fournira un rapport synthétique contenant des recommandations, un kit méthodologique, des fiches portraits, ainsi que des webinaires grand public.

Contact : eloise.descamps@solagro.asso.fr

9. Projet innovant

REPAS : Restauration Engagée pour des Pratiques Adaptées et Saines

PORTEUR DE PROJET : Groupe SOS Transition Ecologique et Territoires

DESCRIPTION

Face aux défis rencontrés par les **établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)** dans la gestion de leur restauration quotidienne et la mise en œuvre des exigences de la loi EGalim, le projet REPAS a pour objectif **d'accompagner ces établissements dans la transformation de leur modèle de restauration**. Ce projet prévoit une expérimentation menée auprès de huit ESMS des secteurs Groupe SOS Solidarité et Jeunesse. Ces établissements bénéficieront d'un **module de formation** destiné à leurs professionnels ainsi que d'un **plan d'actions** visant à faire évoluer leurs pratiques alimentaires. Ce plan inclura des thématiques tels que la réduction du temps consacré aux courses, l'amélioration de la qualité nutritionnelle des menus et des produits achetés et une meilleure organisation en cuisine. Pour garantir la réussite de cette expérimentation, le projet sera piloté par l'association Les Insatiables (Groupe SOS), avec le soutien des huit établissements partenaires du Groupe SOS Solidarité et Jeunesse, qui cofinancent l'initiative. L'entreprise Nona apportera également son expertise en proposant un logiciel de gestion de restauration conçu pour atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim.

Contact : constantin.delourme@groupe-sos.org

10. Projet innovant

Mon association booste mon cerveau

PORTEUR DE PROJET : Comité départemental USEP de La Réunion

DESCRIPTION

Comme le révèle l'article de Santé publique France de 2024 « *Avis d'experts relatif à la prévention de l'obésité dans le contexte des inégalités sociales de santé* », il est bien établi que la prévalence du surpoids et de l'obésité est plus élevée dans les milieux les moins favorisés. Ce qui, au regard de l'impact sur la santé, crée une inégalité au sein de notre société. Qu'elles soient physiques ou mentales, nos habitudes de vie dégradées ont un impact néfaste sur nos capacités. À long terme, notre société pourrait en pâtir, que ce soit sur le plan intellectuel, sanitaire ou encore économique. Avec le programme « *Mon association booste mon cerveau* », les comités USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) oeuvrent pour une **égalité des chances de réussite scolaire et éducative, pour une population en bonne santé et pour faire des citoyens de demain des sportifs**. Ceci en sensibilisant et en explicitant, par l'apport de sciences vulgarisées, **l'importance du triptyque alimentation-activité physique-sommeil** tant pour le bon fonctionnement du cerveau que pour la **santé, physique et mentale**.

Contact : antoineusep.monassobooste@gmail.com

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

